

OPTION FACULTATIVE ART/DANSE

LIVRET DU CANDIDAT

SESSION 2013

Le candidat doit connaître le contenu de l'épreuve avant de s'inscrire.

Ce document s'adresse aux candidats et a pour objectif de les guider dans leur préparation de l'épreuve art/danse.

Ce livret contient :

- Une présentation et une explication de l'épreuve art/danse
- Les textes officiels
- Des exemples de sujet
- Une fiche synthétique de l'épreuve art/danse.

Document réalisé par les enseignants de l'option art danse du lycée P et C Virlogeux (Riom), jurys au baccalauréat.



*Swan Lake
Dada Masilo 2013*



Les coefficients au baccalauréat sont :

Coefficient 2 pour l'option choisie en vœu n°1

Coefficient 1 pour l'option choisie en vœu n°2

Toutes séries sauf bac professionnel

ATTENTES DE L'ÉPREUVE

C'est une épreuve scolaire faisant partie des épreuves du baccalauréat, du premier groupe d'épreuves.

« Les autres épreuves du premier groupe passée en fin de classe de terminale comprennent des épreuves obligatoires, écrites, orales et/ou pratiques selon les séries et des épreuves facultatives correspondent à des options facultatives (deux au maximum). »

« Seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2 ».

Les points en dessous de la moyenne ne comptent pas.

L'épreuve est gérée par deux Bulletins officiels

1) Programme obligatoire : Bulletin Officiel n°9 du 30/09/2010

a) Composante pratique

« En cycle terminal, l'enseignement facultatif de la danse permet d'acquérir et d'approfondir des compétences pratiques dans le cadre d'une triple expérience de danseur, de chorégraphe et de spectateur ».

Danseur	Chorégraphe	Spectateur
Il pratique et analyse différents usage du geste : dansé, quotidien, professionnel, sportif, recyclé, transformé...Il développe des capacités d'appropriation, de transformation et d'interprétation du matériau gestuel.	Il repère les éléments de l'écriture chorégraphique, les organise pour élaborer une phrase puis plusieurs phrases et enfin un fragment chorégraphique ; il fait des choix et les argumente.	Il se dote d'outils d'observation et d'analyse en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif. Il développe un regard sensible et critique nourri de références issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées.

b) Composante culturelle

Deux axes complémentaires

Axe qui questionne les pratiques de la danse et qui permet de découvrir et connaître quelques œuvres patrimoniales et contemporaines.

Axe qui permet de s'approprier des références culturelles.

Amène l'élève :

- à affermir progressivement ses choix artistiques et esthétiques.
- à relier son activité de danseur à des questions fondamentales posées par la danse et les autres domaines de la création artistique.

L'élève apprend à extraire les traits saillants d'une œuvre pour s'en servir dans son propre travail, de manière allusive ou comme référence culturelle.

Doit permettre à l'élève de consolider, faire évoluer sa pratique de danseur, de chorégraphe et spectateur.

Cette double approche permet de découvrir, connaître, s'approprier et utiliser les courants artistiques majeurs et la création chorégraphique.

Prioritairement adossée aux œuvres, elle tire également parti de la rencontre des artistes comme des professionnels qui les entourent, notamment en lien avec la programmation locale et les sources documentaires accessibles dans l'environnement du lycée.

c) **Les champs de questionnement**

- DANSE ET PARTIS PRIS CORPORELS : Constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés.
- DANSE ET SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE : L'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques.

⚠ **La composition et l'improvisation** doivent obligatoirement être en relation avec le champ anthropologique¹ du geste envisagé selon un des deux angles suivants :

Danse et partis pris corporels	Danse et société contemporaine
Constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés.	Influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques.

¹ L'**anthropologie** est la branche des sciences qui étudie l'être humain sous tous ses aspects, à la fois physiques (anatomiques, morphologiques, physiologiques, évolutifs, etc.) et culturels (socio-religieux, psychologiques, géographiques, etc.). Elle tend à définir l'humanité en faisant une synthèse des différentes sciences humaines et naturelles. Le terme anthropologie vient de deux mots grecs, *anthrôpos* qui signifie **homme** (au sens générique) et *logos* qui signifie « parole », « discours » (et par extension « science »).

2) **Le bulletin de l'épreuve : note de service n°2012-038 du 06/03/2012**

L'épreuve permet d'apprécier chez le candidat :

- La maîtrise d'un ensemble de repères relatifs à l'histoire, aux œuvres et aux pratiques du monde de la danse.
- La capacité à mobiliser des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique.
- Sa connaissance et sa pratique de la danse nourries, notamment, d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.



Cette épreuve doit donc être préparée spécifiquement par rapport aux attendus précisés par les textes officiels qui diffèrent d'autres lieux de pratique de la danse.

Liste des lycées proposant un enseignement facultatif art/danse dans l'académie de Clermont Ferrand.



Elèves de Seconde Lycée Virlogeux
Option facultative Art/Danse Réécriture du Sacre du Printemps (2011/2012)

Lycée E. DUCLAUX

16, Avenue Henri Mondor
BP 517 AURILLAC 15005 Cedex
Tel. : 04.71.48.22.22
lduclaux@ac-clermont.fr
Internat G - F

Lycée C et P VIRLOGEUX

1, Rue du général Chapsal
63200 RIOM Cedex
Tel. : 04.73.64.61.00
Ce.0630052p@ac-clermont.fr
Internat G et F

« Elaborée en cours d'année, la composition chorégraphique interprétée, témoigne des outils gestuels, syntaxiques et stylistiques acquis dans le cadre du programme de la classe de Terminale et met en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation. » B.O.

- TEMPS : de 2 à 3 minutes
- Nombres de danseurs :
 - Pour les candidats inscrits en enseignement facultatif art/danse : solo, duo, trio, ou quatuor.

Référence Bulletin Officiel « Il interprète seul, ou avec deux à trois danseurs choisis parmi ses partenaires habituels **des classes de danse de son lycée** »

- Pour les candidats non-inscrits en enseignement facultatif art/danse : solo obligatoire.

La composition est préparée à l'avance (pendant l'année) et doit se référer aux éléments du programme.



Toute composition n'étant pas en relation avec le programme est hors sujet.



Le langage des signes : l'histoire de Pascale Houbin (Lycée Virlogeux 2012/2013)

- Le temps du montage sonore doit correspondre à la durée de la chorégraphie (2 à 3 minutes) et ne doit pas être suivi d'autres éléments sonores enregistrés.



En cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues (-2 points au maximum).



- Titre : donner un titre à sa chorégraphie est obligatoire.
- Evaluation

Le chorégraphe	L'interprète : le corps en mouvement
Inventivité et cohérence de la composition, originalité... Les procédés d'élaboration de l'œuvre en lien avec le programme. L'écriture chorégraphique et ses différents paramètres, les procédés et les processus de composition, la composition spatiale et temporelle, les partis pris chorégraphiques, la scénographie, les relations univers sonore/danse.	- En tant que matière dansée : gravité, verticalité, poids, appuis, points d'initiation ou moteur du mouvement, circulations, traces, formes, rythmes, flux, rapport à l'espace, rapport au temps, qualités gestuelles, vocabulaires techniques. Richesse et pertinence du vocabulaire corporel. - En tant que support de l'interprétation : présence, écoute, nuance, jeu... Registres d'interprétation mis en jeu.

- Le candidat réalise une **prestation individuelle** à partir d'un sujet tiré au sort au début de la préparation.
- Les sujets proposés sont « Induits par le programme de la classe terminale », en relation avec le champ anthropologique du geste et les deux champs de questionnement de la classe de terminale.
- Les sujets proposés sont tirés au sort dans des catégories différentes : les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de **mots, de phrases ou d'images**" qui sont en rapport avec le Geste.
- Pour accompagner sa prestation le candidat peut choisir l'une des propositions sonores ou choisir le silence.
- Le candidat dispose de **30 minutes** pour préparer son improvisation individuelle, à partir du moment où il a son sujet.
- Prestation solo
- Durée de 1 à 2 minutes
- Evaluation

Le chorégraphe	L'interprète : le corps en mouvement
Inventivité et cohérence de la composition, originalité... Les procédés d'élaboration de l'œuvre « synchronique » : « L'écriture chorégraphique et ses différents paramètres, les procédés et les processus de composition, la composition spatiale et temporelle, les partis pris chorégraphiques, la scénographie, les relations univers sonore/danse. »	- En tant que matière dansée : gravité, verticalité, poids, appuis, points d'initiation ou moteur du mouvement, circulations, traces, formes, rythmes, flux, rapport à l'espace, rapport au temps, qualités gestuelles, vocabulaires techniques. Richesse et pertinence du vocabulaire corporel. - En tant que support de l'interprétation : présence, écoute, nuance, jeu...

Identique aux exigences de la composition.



En cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues (-2 points au maximum).

Exemple de sujets :

1) Mots (ex. « décalé ») ou expressions (ex. « Fragile, et pourtant... »)

2) Œuvre



Jaune, Rouge, Bleu. Kandinsky

Conditions des épreuves pratiques et remarques:

- La surface d'évolution est d'environ 8 mètres sur 8 mètres.
- Pour la composition, l'environnement sonore reste à l'initiative du candidat.
- **Le format CD à l'exception des CD-RW, enregistré sous format WAV.**
- **Un enregistrement sur chacun des supports est obligatoire, c'est à dire une version gravée sur CD à l'exception des CD-RW et une version de secours.**
- **En cas de problème, le candidat passera dans le silence**



La mise en place et le retrait d'éléments de décor ou éléments scénographiques ne doivent pas excéder 1 minute (le feu est interdit, ainsi que tout élément pouvant perturber les compositions qui suivent, le candidat doit s'organiser pour remettre en ordre le plateau).



Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à assister à l'épreuve.

ENTRETIEN	sur 7 points
-----------	--------------

« L'entretien est organisé en deux temps successifs. »

- **Premier temps - entretien sur la pratique chorégraphique :**

« Le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation précédemment présentées. »

« Autant que de besoin, il est amené à citer ses sources et références. »

« Les questions posées l'amènent à témoigner de sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique. »

- **Second temps - entretien sur les compétences culturelles :**

« Le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse ».

Dans la culture chorégraphique, le rôle de spectateur est prépondérant : extrait B.O.

« Comme spectateur, il se dote d'outils d'observation et d'analyse en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif. Il développe un regard sensible et critique, nourri de références issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées. »

« Les modalités de l'observation : lecture sensible et lecture référencée, description, premiers critères d'analyse des œuvres, premiers outils d'analyse du mouvement dansé, verbalisation orale ou écrite, etc... »

- les niveaux de l'analyse : débuts d'interprétations et de mises en perspective. »

Documents à apporter le jour de l'épreuve :

- Convocation et sa carte d'identité.

Pour les candidats « libres » :

- La **fiche synthétique** renseignée.

Pour les candidats inscrits en enseignement facultatif art/danse :

- La fiche synthétique **renseignée et visée** par le Chef d'établissement.

- le carnet de bord.

**FICHE SYNTHÉTIQUE POUR L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE DANSE
ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND SESSION 2013**

NOM	Prénom	Date de naissance	N° de candidat	Etablissement

Titre de la composition	Support sonore choisi (titre et références)

--

Parcours de formation en danse :

Spectacles fréquentés :

Participation à des événements artistiques :

Intérêt personnel autour d'autres arts :

